



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

07 MAI 2007

DIRECTION DES SPORTS

Paris, le

20 AVR. 2007

Sous-direction à l'action territoriale

Bureau de la protection du public,  
de la promotion de la santé et de  
la prévention du dopage (DS/B2).

000469

Affaire suivie par :

Yannick Malacchina

☎ : 01.40.45.96.64

☎ : 01.40.45.97.56

@ : yannick.malacchina@jeunesse-sports.gouv.fr

Madame la Présidente, Monsieur le Président

Le processus de réflexion sur la réglementation des accueils de mineurs, avec ou sans hébergement des mineurs en dehors du cadre familial, entamé en 2003, a abouti à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 2005 et à son décret d'application du 16 juillet 2006.

Si ces textes viennent renforcer l'obligation de déclaration, les accueils devant être déclarés dès la première nuit, ils apportent un certain nombre d'adaptations pour les accueils dit « spécifiques ».

Aux termes de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006, pris en application des textes sus-mentionnés, « les séjours organisés, pour leurs licenciés, par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés et les clubs affiliés, dès lors que ces accueils entrent dans le cadre de leur objet » doivent être déclarés comme des séjours spécifiques sportifs.

La catégorie des séjours spécifiques permet ainsi de sortir ces accueils du cadre général de la réglementation des accueils de mineurs et de mieux prendre en compte les spécificités du milieu sportif (diplômes permettant l'encadrement de ces séjours, modalités de déclaration...).

Vous trouverez donc, ci-joint, un vade-mecum relatif à cette nouvelle réglementation et reprenant l'ensemble des dispositions s'imposant aux séjours spécifiques sportifs que vous serez amenés à organiser.

PJ : Vade-mecum sur la réglementation des séjours spécifiques sportifs

Vous veillerez à en assurer une large diffusion auprès de vos différents organisateurs de séjours spécifiques, à vos organes déconcentrés et à l'ensemble des clubs qui vous sont rattachés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice des Sports



Dominique LAURENT